

*Plan de gestion  
des risques d'inondation 2016-2021*

***Prévenir et gérer les risques  
sur le bassin Loire-Bretagne***



PRÉFET DE LA RÉGION  
CENTRE

COORDONNATEUR  
DU BASSIN  
LOIRE-BRETAGNE

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du Logement Centre  
Délégation de Bassin Loire-Bretagne  
[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

## Un bassin soumis à de multiples risques d'inondations

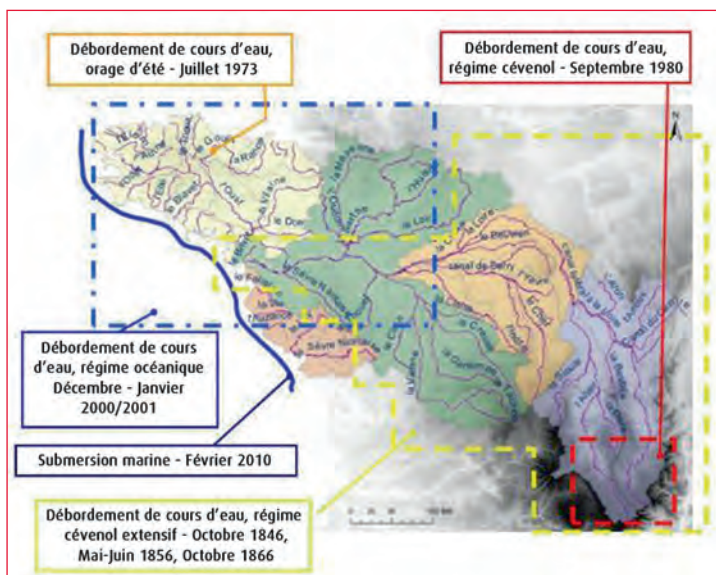
Plus de 2 millions de personnes résident en permanence dans les zones potentiellement touchées par un événement de submersion marine ou soumises à un risque d'inondation fluviale depuis la façade atlantique jusqu'aux sources de la Loire.

Ce territoire est marqué depuis des siècles par les inondations, relativement anciennes pour les crues ligériennes les plus marquantes jusqu'à très récentes pour les crues fluviales côtières ou le long du littoral.

### Quelques événements marquants du passé

Régime hydro-climatique	Type d'inondation	Événement	Date
Océanique	Débordement de cours d'eau	Crue en basse Loire et Loire moyenne	nov. 1770
Mixte «cévenol extensif »	Débordement de cours d'eau	Crue généralisée sur la Loire et ses affluents	Oct. 1846 ; mai-juin 1856 sept-oct. 1866
Orage d'été	Débordement de cours d'eau et ruissellement	Orage sur Saint-Brieuc	4 juil. 1973
Cévenol	Débordement de cours d'eau	Crues brutales sur la haute Loire et le haut Allier	20-21 sept. 1980
Océanique	Débordement de cours d'eau	Crues en Bretagne et en basse Loire	janv. 1995
Océanique	Débordement de cours d'eau	Crues en Bretagne, Vendée et basse Loire	déc. 2000 - janv. 2001
Tempête	Submersion marine	Tempête Xynthia, sur la Bretagne et la Vendée	28 fév. 2010

### Carte de localisation des événements



Extraits de l'évaluation préliminaire du risque d'inondations

## Des démarches en cours

Des démarches de gestion et de prévention du risque d'inondation sont déjà engagées, notamment sur les 22 territoires à risque d'inondation important (TRI) que compte le bassin Loire-Bretagne :

- Des plans de prévention des risques inondations ou littoraux (PPRi ou I),
- Des programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI),
- Des actions du plan submersions rapides (PSR),
- Les systèmes de prévision des crues et les dispositifs d'alerte,
- Les plans ORSEC et les plans communaux de sauvegarde (PCS).

# Le Plan de gestion des risques d'inondation du bassin Loire-Bretagne

**L'ambition est de ne plus subir, mais d'anticiper le risque.** L'objectif du plan est de **mieux assurer la sécurité des populations**, là où les vies humaines sont en danger, de **réduire les dommages individuels et les coûts pour la société** et de permettre le **redémarrage des territoires** après la catastrophe, dans les délais les plus courts possible.

Le PGRI fixe **6 objectifs**, déclinés en **46 dispositions**.

<b>Objectif 1</b>	Préserver les capacités d'écoulement des crues ainsi que des zones d'expansion des crues et des submersions marines	<b>Objectif 4</b>	Intégrer les ouvrages de protection contre les inondations dans une approche globale
Exemple de disposition	Préserver les zones inondables non urbanisées	Exemple de disposition	Prendre en compte les limites des systèmes de protection contre les inondations
<b>Objectif 2</b>	Planifier l'organisation et l'aménagement des territoires en tenant compte du risque	<b>Objectif 5</b>	Améliorer la connaissance et la conscience du risque d'inondation
Exemple de disposition	Prendre en compte le risque de défaillance des digues	Exemple de disposition	Informier sur les plans de prévention des risques inondations
<b>Objectif 3</b>	Réduire les dommages aux personnes et aux biens implantés en zone inondable	<b>Objectif 6</b>	Se préparer à la crise et favoriser le retour à une situation normale
Exemple de disposition	Réduire la vulnérabilité des installations pouvant générer une pollution ou un danger pour la population	Exemple de disposition	Mettre en sécurité les services utiles à un retour rapide à une situation normale



## ■ Où le PGRI s'applique-t-il ?

Les objectifs portés par le PGRI s'appliquent sur l'ensemble du bassin Loire-Bretagne. Certaines dispositions visent plus particulièrement les TRI.

## ■ Quelles conséquences ?

Le PGRI est opposable à l'administration et à ses décisions. Il a une portée sur les documents de planification urbaine, les programmes et les décisions administratives dans le domaine de l'eau.

En particulier, les SCOT, ou à défaut, les PLU et les cartes communales devront être compatibles ou rendus compatibles avec le PGRI.

# Consultation du public sur l'eau



## L'eau, les inondations, le milieu marin : quelles actions ?

Participez à la consultation du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015



#### Illustrations :

- page 1 en haut : « La Chapelle-Blanche - Rupture de la levée. 4 juin 1856 », Lith. Cosnier et Lachère, L. Moulin del. et lith. ;

- page 1 en bas : Hameau de la Dive redevenu île de L'Aiguillon (85)

Conception et réalisation : DREAL Centre

Crédit photo : Phothothèque DREAL Centre et DRFAL Pays de la Loire

DTP492 - Impression : GROUPE JOUVE-IN - IMPRIM'VERT®

sur papier PEFC™ sous licence 10-31-1316

ISBN 978-2-11-139194-9 - Décembre 2014

#### Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement CENTRE

5, avenue Buffon - CS 96407 - 45064 Orléans cedex 2

Tél. 02 36 17 41 41 - Fax. 02 36 17 41 01

[www.centre.developpement-durable.gouv.fr](http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr)

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)